

Le CNAJEP en Brèves

Edito

L'importance de l'abstention à la récente élection présidentielle, et en particulier celle des jeunes, la présence pour la première fois dans l'histoire de la Vè République d'un candidat d'extrême droite au second tour, le vote pour ce candidat à hauteur de pratiquement 30 % des suffrages exprimés dans certains départements, sont autant de constats alarmants pour l'ensemble des citoyens français soucieux des valeurs républicaines et démocratiques.

Au delà de la violence du choc provoqué par cette situation politique et après la mobilisation importante qui a permis au moins d'en limiter la menace immédiate, de nombreuses interrogations demeurent.

Ces interrogations se posent aussi aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui, face à ces évènements, doivent se questionner sur la portée de leurs actions au service de leur ambition de transformation sociale.

Plus généralement, ce contexte doit conduire l'ensemble des corps intermédiaires à interroger leur rôle, leur positionnement et leur mode d'intervention au plus près des habitants.

Comment agir aujourd'hui ? Comment garder active la forte mobilisation spontanée de l'entre deux tours, celle des jeunes notamment, dans une vigilance permanente contre la montée des idées d'extrême droite et pour la revendication d'une société plus égalitaire ?

Comment restituer à l'éducation populaire sa vocation de promotion sociale collective et de structuration d'espaces d'éducation critique « du peuple, par le peuple et pour le peuple » ?

Au-delà de l'émotion immédiate, nos organisations sont appelées à débattre et à poursuivre leurs actions visant à donner aux citoyens les moyens de peser en toute intelligence sur les choix de leur vie quotidienne en en comprenant les enjeux et les conséquences possibles.

Jean-Claude DUMOULIN
Président du CNAJEP

Sommaire

Animation territoriale

- P.2 Retour sur [la loi relative à la démocratie de proximité](#), et point de vue de [l'ADELS](#)
- P. 4 Des nouvelles des [régions](#)
- P.5 [Conseils Départementaux](#) de la Jeunesse et de l'Education Populaire

International

- P. 6 [Rencontre inter-associative franco-algérienne](#) en Algérie
Difficultés pour le suivi du [projet en Palestine](#)
[Forum Civil Euromed](#)
Conseil des membres du [Forum Européen de la Jeunesse](#)
- P.8 [Convention](#) sur l'Avenir de l'Europe, Convention jeune
- P.9 A venir : [Forum euro-méditerranéen](#) pour les échanges de jeunes , [délégation libanaise](#)
[Agenda](#)

Vie du Cnajep

- P.10 Préparation de la [motion d'orientation](#)
- P.11 [Renouvellement des représentants](#) du CNAJEP au CIDJ, ONMAS, INJEP, comité de classification des œuvres cinématographiques, un point sur ces structures

Agenda P.13

[Soirée débat du 7 mars](#) : « refonder des pratiques d'éducation populaire » p.15

Contribution

- P.16 Pour une culture européenne de la jeunesse
(par Jean-Marie Michel, pour CEMEA, CPCV, PEC, UCPA, UFCV)

« ça va mieux en le lisant »

- P.17 les sigles de ce numéro

Animation territoriale.....

Retour rapide

Un point sur la loi relative à la démocratie de proximité

Quelques éléments du texte, un regard critique, des références :

La loi relative à la démocratie de proximité a été promulguée le 27 février 2002 par le Parlement.

Le texte réunit plus de 300 mesures très diverses relatives à la démocratie participative (participation des habitants à la vie locale), à la démocratie représentative (statut de l'élu), et procède également à des transferts ou extension de compétence au profit essentiellement des collectivités régionales.

En ce qui concerne le chapitre 1^{er}, intitulé « participation des habitants à la vie locale », voici un rappel de quelques grandes mesures, sachant que le périmètre de chacun des quartiers composant la commune doit être fixé par délibération du conseil municipal avant le 28 août 2002.

La création de conseils de quartier dans les communes de 80 000 habitants et plus est rendue obligatoire (seules 49 villes sont concernées). De manière facultative, les villes qui ont plus de 20 000 habitants ont la possibilité de créer ces conseils. Les conseils de quartier ont un rôle consultatif. En fixer le périmètre, déterminer sa composition, son mode de fonctionnement et ses attributions revient au conseil municipal, qui peut leur fournir un local et des crédits de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

Egalement dans ce chapitre lié à la participation : des **commissions consultatives des services publics locaux** sont relancées pour les communes de plus de 10 000 habitants, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants, les départements et les régions. Associant des élus et des représentants d'associations, elles seront consultées sur tout projet de création de service public, délégué ou en régie dotée de l'autonomie financière, et sur les rapports du délégataire et des rapports annuels des services publics locaux. Elles permettent ainsi un regard de l'utilisateur sur le fonctionnement des services publics (pas tous). Ces dispositions entrent en vigueur après le 28 février 2003.

Un certain nombre d'autres mesures concerne la **revalorisation du statut des élus locaux** (accès à la formation professionnelles, couverture sociale...) certaines mesures de revalorisation ont été également prévues pour les membres des Conseils Economiques et Sociaux régionaux. A noter qu'un amendement relatif au congé pour responsabilités associatives soutenu par la CPCA dans le cadre de cette loi n'a pas été pris en compte.

Cette loi partait d'une volonté de faire avancer la participation des habitants à la vie de la cité, participation fortement contestée par des élus (on a pu le constater lors du débat parlementaire) craignant la remise en cause de leur légitimité. Malheureusement on constate à la fois les manques, et les problèmes liés à la façon dont ces conseils sont ici envisagés. Les contraintes qui procèdent à leur création peuvent à la fois brider les dynamiques multiples et multiformes déjà en place, en même temps qu'elles décrètent la participation au lieu de l'inciter et soumettent l'ensemble au bon vouloir du conseil municipal.

Ce texte de loi peut aujourd'hui être un point de départ pour inciter à la mise en place d'organes de démocratie participative là où rien n'est envisagé. Et il est souhaitable que les associations utilisent les espaces de participation qui peuvent s'ouvrir par ce biais. Mais en dehors d'occasions qui seraient données par des textes de loi (parfois très éloignés comme on le constate des initiatives et des acteurs locaux déjà engagés dans ces démarches), les militants associatifs soucieux de participation ont avant tout à faire vivre toujours plus près de l'ensemble des citoyens une véritable démarche d'éducation populaire.

Le regard de François Hannyer, directeur de l'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale)

« Les récents événements politiques ont montré combien notre pays souffrait du fossé qui sépare les gouvernants de la population. Opposer la France d'en haut et celle d'en bas est une manière brutale de dénoncer une décentralisation non aboutie. Commencée en 1982, la décentralisation reste inachevée parce qu'elle n'a pas organisé le partage du pouvoir. Il aura fallu attendre 10 ans et les lois Pasqua pour voir apparaître le mot de démocratie locale, et encore 10 ans pour s'apercevoir avec la très imparfaite loi Vaillant sur la démocratie de proximité que le cadre législatif n'est pas l'espace adapté au débat politique qui intéresse nos concitoyens.

La sanction, l'abstention, le vote protestataire - frappent ceux qui gouvernent sans accepter de remettre en question les institutions, les organisations, les pratiques contractuelles et d'utiliser celles-ci pour écouter les besoins de la population. La loi Vaillant a eu tort, avant même d'être mise en pratique, de vouloir réglementer là où il fallait promouvoir, de tenter d'encadrer au lieu d'ouvrir des possibilités, de récupérer quand il fallait débrider. Mais ce qu'il est convenu d'appeler " le personnel politique " n'est pas le seul visé par le discrédit maladroitement exprimé le 21 avril dernier.

Les dirigeants associatifs, les professionnels permanents n'ont-ils pas leur lot de responsabilité dans la fracture et dans l'absence de dialogue ? Certains observateurs avaient été frappés de constater que les associations rechignaient à investir les conseils de développement naissants alors même que la loi Voynet, fait rare dans l'histoire législative, leur offrait précisément une opportunité qu'elles ne retrouveront pas de sitôt ! Depuis, " le " politique a vite fait de combler cet espace ouvert à l'expression de " la société civile " et demain les associations dénonceront le manque de concertation dans le nouvel espace public de l'intercommunalité. Si l'Adels a fait savoir qu'elle jugeait sévèrement la loi Vaillant, c'est d'abord parce qu'elle critiquait un texte fourre-tout venu d'en haut, écrit sans aucune concertation avec les acteurs locaux. Mais les élus, techniciens et militants associatifs qui se retrouvent autour de la revue *Territoires* constatent avec une amertume égale que l'offre de participation, lorsqu'elle existe, trouve parfois difficilement les interlocuteurs nécessaires pour faire vivre l'espace public.

Trop longtemps, les associations ont vécu sur un " mal dit " plutôt qu'un réel interdit : elles sont trop vite cataloguées suspectes dès lors qu'elles déclarent s'intéresser à la politique. Notamment dans l'éducation populaire, ne préfèrent-elles pas se ranger dans une neutralité soumise plutôt que prendre les risques d'une citoyenneté passionnément laïque ? Elles ont tort de laisser vacante la place publique. L'éducation populaire demeure une mission d'intérêt public pour les individus, les groupes, la société toute entière. Les champs de ses missions changent mais le propos reste identique.

Nous réalisons aujourd'hui qu'il existe trois façons de combler le vide entre le politique et le citoyen : Les appareils, souvent trop soucieux des conditions de leur reproduction pour être à l'écoute des gens d'en bas ; le populisme, qui a besoin de l'ignorance pour progresser. Les associations doivent choisir d'affirmer leur troisième voie. Davantage que par les textes, la refondation du politique passera par elles. »

Pour avoir plus d' éléments :

Texte de loi (ainsi que son évolution depuis le projet de loi)

http://www.assemblee-nat.fr/dossiers/democratie_proximite.asp

Des initiatives et des analyses en lien avec la loi ou le projet de loi l'ayant précédé, qui parlent de démocratie locale :

site de l'ADELS www.adels.org

une proposition alternative (corrections et nouvelles propositions réalisées à partir du projet de loi) par l'association Citoyens Unis pour Chatenay Malabry :

<http://cucm.lautre.net/demoprox.html>

un avis du CNV sur le projet de loi Vaillant

<http://www.ville.gouv.fr/infos/cnv/index.html>

Animation territoriale (suite).....

Des Nouvelles des Régions

L'ARDEVA Rhône Alpes publie un guide sur les Territoires

L'ARDEVA Rhône Alpes vient d'éditer un petit guide pratique de 20 pages intitulé « Participer au développement des Territoires ». Il a été tiré à 15 000 exemplaires avec un financement de la Région et de la Direction régionale Jeunesse et Sports.

Sur le principe du guide réalisé par le CRAJEP Midi Pyrénées, il reprend pour les expliciter le rôle des différents acteurs (Europe, Etat, Communes et groupement de communes, Région), les concepts (développement durable, démocratie participative), les structures liées à l'aménagement du territoire et au développement local en insistant particulièrement sur la nouvelle législation et les outils qu'elle met en place (schémas de services collectifs, conseils de développement...)

Ce guide qui doit permettre de développer de nouvelles connaissances a été distribué aux réseaux qui composent l'ARDEVA Rhône Alpes, qui le re-diffuseront dans leurs structures

Les MJC en Rhône Alpes interviennent par exemple dans des réunions de sensibilisation auprès des professionnels du réseau (dans le départements de la Drôme Ardèche, Isère, Savoie, Haute Savoie) et dans des réflexions collectives d'élus associatifs (Loire, Isère)

L'objectif étant de créer un mouvement d'intérêt à partir d'acteurs suffisamment informés.

Des professionnels et des élus seront également formés à l'utilisation du diaporama qui constitue un support à la présentation du guide.

Il est possible d'obtenir un exemplaire du guide le demandant par e-mail au président de l'ARDEVA : Gilles DREANIC , g.dreanic.mjra@wanadoo.fr

Journée sur les fonds européens organisée par le CRAJEP Champagne-Ardennes

Le CRAJEP Champagne Ardennes a organisé le 9 mars dernier une journée intitulée « Aménagement du Territoire et Dynamique européenne : un cadre d'action pour les associations » qui a réuni une centaine de participants.

Cette journée a été l'occasion de revenir sur le fonctionnement des fonds européens et leurs modalités d'intervention et d'ouvrir un espace de débat portant sur la cohérence des niveaux d'intervention européens, nationaux, régionaux, locaux, sur l'implication des différents acteurs, sur l'information donnée aux citoyens afin qu'ils puissent s'approprier les questions européennes...etc

Des ateliers ont permis à une quinzaine de porteurs de projets de la région de venir présenter des initiatives qui ont été réalisées dans le cadre de programme européens. Ces ateliers qui témoignaient concrètement d'actions soutenues sur le territoire par des fonds européens ont été particulièrement appréciés par les participants qui ont également profité de l'espace de rencontre et d'échanges qui leur a été offert par cette journée.

Le CRAJEP souhaite poursuivre un cycle de rencontres autour de cette thématique « territoire et associations d'éducation populaire ». Une prochaine journée aura lieu à l'automne, avec pour objectif de travailler ensemble sur des problématiques de proximité, de maillage des associations sur le territoire régional.

Renseignements :

Joël CHANOIR, 06 89 86 11 17, jchanoir@cemea.asso.fr

Actualités

Création de conseils départementaux de la jeunesse et de l'éducation populaire

Le décret n°2002-570 du 22 avril paru dans le journal officiel du 24 avril, prévoit la création auprès des préfets, de conseils départementaux de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le conseil peut être saisi par le préfet de toute question touchant à l'éducation populaire, aux loisirs et aux vacances des mineurs, ainsi qu'à leur accueil, il est également compétent pour donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations, ou unions d'associations.

Il comprend : 6 représentants des services déconcentrés de l'Etat, dont au moins un fonctionnaire de la DDJS, deux représentants des organismes assurant à l'échelon départemental la gestion des prestations familiales, nommés par le préfet sur proposition de ces organismes, un représentant du conseil général nommé par le préfet sur proposition du conseil général, un maire nommé par le préfet sur proposition de l'association des maires du département, quatre représentants des associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire agréés dans le département nommés par le préfet, un représentant des associations familiales et un représentant des associations de parents d'élèves nommés par le préfet.

Avis de recherche

Le CNAJEP lance une recherche sur l'implication des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans les projets de territoire (territoires issus de la politique de la ville, Pays, Agglomérations...) qui vise à déterminer des éléments de réponse concernant :

- **la façon** dont les associations de jeunesse et d'éducation populaire peuvent s'impliquer dans ces nouvelles structures : identifier de nouveaux partenaires, envisager un projet d'association plus vaste, s'adresser à des habitants et pas seulement à un ensemble d'adhérents, se situer dans une action inter-associative, ré-activer des réseaux de militants, mettre au service de la participation des habitants des outils d'éducation populaire...etc

- **le sens** à donner à une telle action et la détermination (ou non) d'une spécificité des associations d'éducation populaire dans ce domaine.

Cette recherche sera nourrie de l'analyse d'actions réalisées dans le cadre de projets de territoire par des associations du CNAJEP, un appel à contribution a été lancé.

International.....

Les réalisations

Bilan positif pour la rencontre inter-associative franco-algérienne

La rencontre inter-associative franco-algérienne, qui avait été reportée plusieurs fois en 2001, s'est finalement tenue à Alger du 18 au 24 mars derniers.

La délégation constituée par le CNAJEP était composée de 18 participants représentant 15 associations. De son côté, la délégation algérienne était constituée de 60 participants représentant environ 25 associations.

La délégation algérienne était représentative de plusieurs secteurs d'activités, avec un nombre important d'associations issues du secteur de la "santé", une mixité entre hommes et femmes et un équilibre intergénérationnel. Pour l'essentiel, il s'agissait de bénévoles et surtout de présidents d'associations, en grande majorité francophones et en provenance du nord de l'Algérie.

Par rapport au travail engagé en 2001 avec le comité de pilotage algérien, la délégation du CNAJEP a constaté avec satisfaction un élargissement et une plus grande représentativité des associations algériennes présentes à la rencontre.

Cette rencontre, qui se déroulait à Zeralda, a permis aux associations algériennes de se rencontrer et d'échanger sur leur fonctionnement et leurs pratiques.

Les binômes franco-algériens ont par ailleurs été l'occasion de mettre en pratique des dynamiques de travail "interculturelles".

Des contacts bilatéraux entre associations ont été pris, mais cette rencontre n'a pas permis, pour le moment, d'envisager des perspectives de coopération ultérieures entre le CNAJEP et le comité de pilotage algérien.

Coup d'arrêt brutal pour le projet de création du centre ressources en Palestine :

Le projet d'appui à la création d'un centre de ressource pour la jeunesse en Cisjordanie, qui était entré dans sa phase de mise en oeuvre, a connu un coup d'arrêt brutal suite à l'exacerbation du conflit israëlo-palestinien et à l'occupation de plusieurs villes palestiniennes par l'armée israélienne. Ainsi, Jacques NENO, le chargé

de mission du CNAJEP a été bloqué pendant plus d'un mois à Béthléem et n'a pu achever sa mission dans les conditions initialement prévues.

Un dossier de demande de subvention a par ailleurs été déposé auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Participation au FORUM CIVIL EUROMED de Valencia

Depuis le Forum civil Euromed qui s'est tenu à Marseille en 2000, le CNAJEP est associé au suivi du processus Euromed. Il a donc constitué une délégation pour participer au dernier Forum civil¹, qui s'est tenu à Valence (Espagne) du 12 au 14 avril 2002. Le Conseil de la jeunesse d'Espagne (CJE), le Conseil de la jeunesse de la Communauté de Valencia (CJCV) et le Forum européen de la jeunesse avaient organisé un atelier "jeunesse" pendant le Forum civil de Valence autour de la question de la coordination et la coopération entre les structures européennes et méditerranéennes de la jeunesse.

¹ Ce Forum civil s'inscrit dans le cadre du processus EUROMED qui établit depuis 1995 un cadre de partenariat multilatéral rénové entre l'Union Européenne et 12 pays du Bassin Méditerranéen

Les objectifs de l'atelier "jeunesse" du Forum civil de Valencia étaient les suivants :

- Améliorer la coopération et la coordination entre les organisations de jeunesse européennes et méditerranéennes et construire des réseaux d'organisations de jeunesse pluralistes et représentatives.
- Promouvoir un espace de coopération "jeunesse" euroméditerranéenne
- Analyser les outils existants dans le domaine de la coopération euro-méditerranéenne
- Accroître la participation et l'implication des jeunes au niveau national ou régional, développer la mise en œuvre de politiques et de partenariats dans le cadre du processus Euromed.

Les travaux de l'atelier jeunesse ont débouché sur l'adoption d'une déclaration et d'un plan de travail en vue de constituer un réseau euro-méditerranéen des organisations de jeunesse (*NB : ces documents sont disponibles sur demande au secrétariat du CNAJEP*). Les travaux du Forum civil ont été fortement influencés par le conflit israëlo-palestinien et en particulier la situation dramatique des territoires palestiniens. Plusieurs résolutions ont été adoptées.

La forme des forums civils, très institutionnelle et très cloisonnée, semble devoir être repensée.

Conseil des membres du Forum européen de la jeunesse, Bruxelles 25-27 avril 2002.

Un conseil des membres marqué par l'actualité

Réunissant tous les 6 mois les organisations membres du Forum, le conseil des membres a eu lieu à Bruxelles sous une triple actualité : les résultats du 1^{er} tour des élections présidentielles en France, les événements du Proche Orient et leur répercussion en Europe et les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Les deux premiers événements ont fait l'objet de trois résolutions. Celle concernant la situation politique française était marquée par l'inquiétude grandissante face à une montée de l'extrémisme dans toute l'Europe (après l'Autriche, l'Italie, le Danemark...).

Concernant le futur de l'Europe, M. Dehaene, ancien Premier ministre belge et vice-président de la Convention, en charge notamment de la société civile, est venu discuter avec les délégués de l'organisation de la convention jeune. Il a fait face aux nombreuses réserves sur la sélection des participants laissée aux bons soins des membres de la convention, ce qui augure mal de ses résultats. Une résolution sur l'avenir de l'Europe a également été discutée et adoptée. Intitulée « rapprocher l'Europe de ses jeunes citoyens », elle met l'accent sur la mobilité et les échanges nécessaires, ainsi que sur l'ouverture des institutions.

Un autre texte préparatoire au symposium sur l'éducation organisé par le Forum en septembre prochain à Chypre a lui aussi été adopté.

Mais ce fut également l'occasion d'un premier débat autour de la globalisation et de la place des organisations de jeunesse dans ces mouvements. Réclamé depuis de nombreux mois, cette 1^{ère} a eu lieu en préambule du Conseil et permis des échanges vifs à la fois sur le fond et la forme grâce à la participation d'A. Lipietz, député européen et de L. Larque pour Attac-France.

Cette thématique ainsi que d'autres devraient être au cœur des débats à venir. Le Forum doit en effet adopter son plan de travail pour 2003-2005 lors de sa prochaine assemblée générale du 14 au 16 novembre 2002 à Malte qui verra également l'élection d'un nouveau bureau. Les discussions démarrent dès maintenant. Si nous souhaitons orienter le Forum pour le rendre plus en prise avec la réalité des jeunes européens et plus ouvert, nous devons être acteurs de ces débats et force de proposition.

Ce qu'il en est de

La Convention sur l'Avenir de l'Europe

Suite au sommet de Laeken, une Convention sur l'avenir de l'Europe a démarré ses travaux et est chargée de préparer la réforme des institutions européennes en vue de la conférence intergouvernementale de 2004.

Elle est composée de 105 personnes représentants des institutions (parlementaires européens, gouvernements et parlementaires des pays membres et candidats, membres du comité économique et social européen et représentants de la

Commission européenne. Les représentants du Comité économique et social, du Comité des Régions, les partenaires sociaux et le médiateur européen sont invités en tant qu'observateurs).

La Convention est présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

C'est J.L Dehaene, vice-président belge, qui est en charge des relations avec la société civile ; cette dernière est associée aux travaux de la Convention par le biais d'un Forum.

La Convention Jeune

A l'initiative du Président de la Convention, une Convention Jeune, réplique de la convention officielle, aura lieu du 9 au 12 juillet à Bruxelles et devrait rassembler des jeunes de tous les pays de l'UE, ainsi que des pays candidats.

La Convention Jeune devrait réunir 168 participants (6 participants par pays (15 Etats membres de l'UE + 13 pays candidats), ainsi que des représentants du Parlement Européen, de la Commission Européenne et du Presidium. Le Forum Européen de la Jeunesse devrait également proposer une délégation d'organisations

internationales non gouvernementales de jeunesse.

Le processus de sélection est du ressort de chaque membre de la Convention, qui doit nommer son "homologue" au sein de la Convention Jeune.

Le CNAJEP a donc pour le moment la possibilité de proposer des candidatures de délégués à la Convention Jeune aux 6 membres français de la Convention. Ces derniers se réservent la décision finale quant aux participants retenus et devraient se concerter.

Plus d'infos sur la Convention sur l'avenir de l'Europe: <http://european-convention.eu.int>

A venir prochainement

Un forum euro-méditerranéen pour les échanges de jeunes

L'agence nationale française du programme européen Jeunesse et le ministère de la jeunesse et des sports organisent, en partenariat avec la Commission européenne, un forum euro-méditerranéen pour les échanges de jeunes **à Marseille du 24 au 26 juin prochains.**

Le Forum a pour objectifs de permettre la rencontre, la prise de contact des ONG et petites associations oeuvrant en direction de

la jeunesse dans le cadre du programme Euromed Jeunesse, de diffuser l'information sur le programme Euromed Jeunesse, de favoriser la réflexion sur les thématiques communes aux porteurs de projets européens et méditerranéens et de faciliter la construction de nouveaux partenariats.

Le CNAJEP a constitué une délégation de 10 associations-membres pour participer à ce Forum.

Accueil d'une délégation libanaise

Le CNAJEP accueillera à Marseille, du 23 au 30 juin, en partenariat avec le Fond de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative (FSPVA) une délégation d'associations libanaises de jeunesse, pour un séminaire de travail sur la participation associative des jeunes. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un protocole franco-libanais entre les ministères de la jeunesse des deux pays.

La semaine de la solidarité internationale se prépare dès maintenant

Le comité de pilotage de la semaine de la solidarité internationale a démarré ses travaux début avril en vue de la préparation de la prochaine semaine de la solidarité internationale, qui aura lieu du 16 au 24 novembre prochain. Le CNAJEP est formellement associé cette année au comité de pilotage et entend relayer toute information de nature à susciter l'intérêt et la mobilisation des associations membres sur les questions liées l'éducation à la solidarité internationale. Plus d'infos : www.lasemaine.org

Agenda

Assemblée Générale de Coordination SUD le 30 mai

Commission Internationale du CNAJEP le 5 juin de 9h30 à 12h

En bref

Un nouveau venu dans la presse consacrée à l'actualité internationale :

Alternatives Internationales

A l'initiative de Télérama et du mensuel Alternatives Economiques, un nouveau mensuel, consacré aux enjeux internationaux et intitulé "Alternatives Internationales" vient de paraître.

Plus d'infos : tel : 01 44 88 95 90 ; e-mail : redaction@alternatives-internationales.fr

Site internet : www.alternatives-internationales.fr

Vie du CNAJEP.....

Les instances.....

Le CNAJEP prépare sa prochaine motion d'orientation Débats de l'Assemblée générale du 11 avril

Après un premier travail consacré au bilan de la mandature actuelle et un débat autour des forces et faiblesses du CNAJEP (Assemblée Générale du 14 février), l'Assemblée Générale du 11 avril dernier a débattu des orientations du CNAJEP pour les 4 prochaines années, et ce à partir des contributions reçues.

Trois points étaient soumis au débat :

- Quelle posture générale pour le CNAJEP ?
- Quelle articulation entre jeunesse et éducation populaire ?
- Quelle articulation avec les CRAJEP / ARDEVA ?

A l'issue du débat sont apparus de éléments de consensus, de questionnement et des préconisations.

Éléments de consensus

- Le CNAJEP doit être un lieu d'élaboration collective. Cette élaboration s'effectue à partir des pratiques de ses membres (échanges de pratiques, élaboration d'outils spécifiques, élaboration d'une référence commune).
- Le CNAJEP doit être une instance politique, c'est à dire être en capacité d'élaborer, de proposer et de négocier sur un certain nombre de dossiers ayant trait à la jeunesse et à l'éducation populaire. Cela nécessite un travail plus collégial entre membres. Le CNAJEP doit être aussi en capacité de porter une parole politique et de la confronter avec d'autres acteurs institutionnels (et en particulier les Parlementaires).
- Le CNAJEP doit être un lieu de prise de positions circonstanciées concernant les questions éducatives, sociales, culturelles ... avec l'affirmation d'une spécificité associative d'éducation populaire.
- Le CNAJEP doit être un lieu de débat, de rencontres et de mutualisation entre les associations (ex : les soirées-débat)
- Le CNAJEP doit prendre en compte la diversité de ses membres (idée de pluralisme).

Éléments de questionnement

- L'articulation entre jeunesse et éducation populaire
- Les relations avec les organisations politiques, syndicales et étudiantes
- Les articulations avec les autres lieux institutionnels ayant trait à la vie associative (CPCA, CNVA) / Quels liens avec les autres acteurs (cf. « le mouvement social ») ? Quelles alliances ? Quelles synergies ?

Préconisations

- Rendre le CNAJEP plus réactif
- Définir des priorités de travail
- Elaborer de manière plus collective, avec une méthode lisible
- Organiser un fonctionnement plus démocratique (élaborer une charte de fonctionnement, réfléchir à un principe de délégation (au Bureau ? au Comité Exécutif?) sur des dossiers afin d'assurer un positionnement).

Ces travaux prendront fin lors de l'Assemblée Générale du 18 juin par le vote de la nouvelle motion d'orientation 2003-2006 et la désignation d'un nouveau Comité Exécutif.

Vie du CNAJEP (suite).....

Les représentations extérieures.....

Le CNAJEP, au cours du mois d'avril a procédé au renouvellement de ses représentants dans plusieurs instances :

Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse (CIDJ)

Le CIDJ est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, placée sous le haut patronage du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Elle a pour objet de mettre à disposition des jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines.

Elle vise également à favoriser l'initiative, l'engagement et la mobilité des jeunes.

Les représentants du CNAJEP nommés pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du CIDJ pour les trois prochaines années sont les suivants :

Titulaires

- **Alexandre PLANQUETTE**, Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)
- **Claire BIZET**, Coordination Images Nouvelles, Education et Mémoire Audiovisuelle (CINEMA)
- **Jean-Cyprien LINON**, Inter-Echanges
- **Évelyne COGGIOLA**, Jeunesse au Plein Air (JPA)

Suppléants

- **David LOPEZ**, Éclaireuses, Éclaireurs De France (EEDF)
- **Dominique TOURNAIRE-RIGAL**, Guides de France (GDF)
- **Laurent MARTINI**, Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA)

Plus d'informations :

CIDJ, 101 quai Branly, 75015 Paris

Tel : 01 44 49 12 00

www.cidj.asso.fr

Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS)

Cet observatoire a été créé le 8 mars 2002 auprès des Ministres chargés de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Jeunesse et des Sports. Il a pour mission de conduire des études prospectives qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport.

Le CNAJEP a été sollicité par le ministère de la Jeunesse et des Sports pour y siéger à titre d'expert.

Nicole DEMAY, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA), titulaire et **Alain FAVIER**, Fédération Nationale des FRANCAS), suppléant représenteront le CNAJEP au sein de cet observatoire pour les 3 années à venir.

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)

L'INJEP est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports. Sa vocation est de :

- promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes,
- favoriser le développement de la vie associative,
- participer à la mise en œuvre des actions en faveur de la jeunesse,
- concourir au développement de la coopération internationale dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative.

Le CNAJEP siège au Conseil d'Administration au titre de représentants d'associations nationales d'éducation populaire agréées, nommés par le ministère de la jeunesse et des sports sur proposition du collège associatif du Conseil National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (CNEPJ). La durée du mandat est de 3 ans.

Les représentants du CNAJEP proposés au ministère de la Jeunesse et des Sports sont les suivants :

Collège des + de 25 ans :

Titulaire

Alain SAUVRENEAU, Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL)

Bénédicte FLICHY, Inter-Echanges

Jacques HENRARD, Jeunesse au Plein Air (JPA)

Jean-Marie MICHEL, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Actives (CEMEA)

Gilles LE BAIL, Union Française des Centres de Vacances et Loisirs (UFCV)

Cécile CABAT (Scouts de France)

Collège – 25 ans

Titulaires

Pierre-Gabriel BERARD, Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)

Matthieu DARRAS, Coordination Images Nouvelles, Éducation et Mémoire Audiovisuelle (CINEMA)

Ludovic RAULLIN, Action Catholique des Enfants (ACE)

Commission de classification des œuvres cinématographiques

Cette commission se réunit en assemblée plénière ou en sous commissions pour émettre un avis sur les œuvres cinématographiques et les bandes-annonces, concernant :

- le visa d'autorisation pour tous publics
- le visa d'interdiction aux mineurs de moins de 12 ans,
- le visa d'interdiction aux mineurs de moins de 16 ans,
- l'interdiction totale

Les représentants du CNAJEP y siègent au titre du collège des jeunes (18 à 25 ans) pour une durée de deux ans. Ils sont choisis par le Ministre chargé de la culture après consultation du Conseil National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (CNEPJ).

(commission de classification des œuvres cinématographiques, suite)
Le CNAJEP a transmis la liste suivante :

Titulaires :

Mathieu DARRAS, Coordination Images
Nouvelles, Education et Mémoire
Audiovisuelle (CINEMA)
Maxime POUYET, Fédération Nationale des
Foyers Ruraux (FNFR)
Béatrice ROBERTS, Union Française des
Centres de Vacances et de loisirs (UFCV)

Suppléants :

Karima YOUNSI, Coordination Images
Nouvelles, Education et Mémoire
Audiovisuelle, (CINEMA)
Géraldine BIAUX, Fédération Nationale Léo
Lagrange(FNLL)
Olivier CHARLES, Union Française des Centres
de Vacances et de loisirs (UFCV)
Hélène BEAUDET, Amis de la
Cinémathèque
Xavier SENE, INTER ECHANGES
Alice CAILLAT, FAMILLES RURALES

Agenda.....

**Prochaine soirée débat le 13 juin
de 18h30 à 20h30 au CNAJEP sur la
situation en Palestine :** enjeux
politiques, enjeux éducatifs,.. avec
Jacques NENO, chargé de mission du
CNAJEP pour la réalisation d'un
centre de ressources interassociatif
en Cisjordanie

Agenda statutaire

1^{er} semestre 2002

Bureau
17 juin

Comité Exécutif
30 mai – 4 juillet

**Assemblée Générale
extraordinaire**
30 mai

Assemblée Générale
18 juin

- Une journée de réflexion le 5 juin : "Alternatives au sécuritarisme dans l'éducation"

L'association Intermèdes / Maison Robinson organise une journée de réflexions, d'échanges et de propositions à partir du thème "sécuritarisme et / ou éducation", le mercredi 5 juin de 9h à 18h, à Longjumeau.

Considérant que les pratiques sécuritaires s'opposent aux principes de la relation éducative, l'association Intermèdes a pris l'initiative d'organiser cette journée pour rendre visible, valoriser et proposer des pratiques éducatives contrecarrant les logiques sécuritaires. Plusieurs associations d'éducation populaire seront représentées.

Plus d'infos : Associations Intermèdes : tel : 01 69 34 69 11 ; e-mail intermedes@wanadoo.fr

Soirées débat.....

Soirée-débat du 7 mars : « refonder les pratiques d'éducation populaire »

Le CNAJEP a organisé en mars dernier une nouvelle soirée-débat autour du thème "l'éducation populaire en quête de sens : Comment refonder les pratiques associatives pour redonner à l'éducation populaire son rôle d'« émancipation collective » ?".

Deux intervenants avaient été invités : Jean BOURRIEU, militant associatif dans le champ des chantiers de jeunes volontaires et chargé de mission à la Délégation Interministérielle à la Ville, auteur d'un ouvrage intitulé "l'Education populaire réinterrogée" (Editions l'Harmattan) et Yves GUERRE, Président de l'association Arc En Ciel Théâtre Forum Ville.

Jean Bourrieau a restitué dans une perspective historique les trois ruptures ayant affecté les mouvements d'éducation populaire :

La première, dans les années 60, se traduit par une professionnalisation de l'animation. Le développement d'équipements socio-culturels implique l'embauche de salariés qui sont recrutés à partir de leurs compétences professionnelles et non de leurs parcours associatifs.

La deuxième rupture se situe en 1971 et est consécutive à la Loi sur la formation permanente : les associations d'éducation populaire qui jusqu'alors défendaient une conception de l'apprentissage mutuel doivent désormais construire des logiques de formation professionnelle et deviennent des associations de formation continue.

La troisième rupture, dans les années 80, s'inscrit à la suite des deux précédentes et se traduit pour les associations par l'appropriation du "mythe de l'entreprise".

Ces trois ruptures permettent selon J. Bourrieau de comprendre comment l'Etat et les associations se poussent mutuellement à la "dérive". Ainsi, les associations d'éducation populaire parlent aujourd'hui de "publics", alors que l'on peut s'interroger sur cette notion qui indique une inscription des associations dans la demande institutionnelle. En outre, les associations ont embauché massivement des professionnels à partir de critères diplômants qui ne sont plus fondés sur une appréciation associative.

Les associations doivent aujourd'hui s'interroger sur ce qui relève spécifiquement du fait associatif et donc sur la place des bénévoles dans l'animation du projet associatif. Ainsi, les associations ont un rôle à jouer pour faire émerger la demande sociale ; ce rôle ne peut être tenu lorsque ces dernières sont amenées à se situer dans des logiques "d'empilement d'activités" et de création d'emplois.

Les associations d'éducation populaire doivent retrouver leur ambition d'être des lieux d'expression de débat et de conflit.

Yves Guerre a fait le constat qu'il ne saurait exister de société sans conflits : la logique de conflit est créatrice du lien social.

Les associations d'éducation populaire ont été instrumentées par les Pouvoirs publics ; elles ont abandonné les logiques de co-construction avec les classes populaires. Elles doivent donc retrouver leur vocation à être des lieux d'expression de la conflictualité et de construction d'une expertise populaire, à partir d'outils. C'est ce que tente de faire Arc en Ciel, à travers le théâtre-forum comme méthode d'intervention active dans un processus d'action sociale et culturelle.

"Le concept d'action culturelle doit être revisité pour comprendre de quelle manière il est possible de permettre à tous de se constituer une identité, de fournir à chacun les moyens personnels de comprendre le monde, d'inventer les outils pour le transformer, de contribuer à créer des liens entre les individus et au final de construire cet espace dans lequel chacun puisse défendre et développer sa dignité de citoyen, c'est à dire développer ses capacités de sujet instituant".

Contribution

POUR UNE CULTURE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE

Pour les cinq associations : CEMEA, CPCV, PEC, UCPA, UFCV

Jean-Marie MICHEL
Chargé de mission Europe des CEMEA

Les associations d'éducation populaire, membres du CNAJEP, sont convaincues depuis longtemps de l'importance de la dimension européenne et internationale de leurs actions. Beaucoup viennent d'ailleurs de contribuer à la réalisation d'un ouvrage collectif « Réinventer l'international » qui témoigne de leurs pratiques et formule des analyses et des propositions qui se veulent emblématiques des futurs engagements internationaux de l'éducation populaire.

Pourtant, force est de constater qu'il existe une carence importante chez beaucoup de jeunes, à propos des connaissances du cadre et des enjeux de la construction européenne : l'idée européenne reste, encore malgré les efforts des uns et des autres, une idée relativement « étrangère » à ce champ de l'éducation populaire.

L'UCPA avait conduit, il y a quelques années, une expérience de sensibilisation de son public au fait européen et le bilan qui en avait été tiré paraissait suffisamment positif pour être élargi à d'autres publics et à d'autres pratiques.

Au-delà des initiatives ponctuelles, utiles certes mais trop dispersées, cinq organisations – les CEMEA, le CPCV, PEC, l'UFCV et l'UCPA – ont décidé en 2000 de conjuguer leurs forces et d'utiliser l'opportunité du passage à l'euro pour réaliser un projet commun d'information et de formation de leur public sur l'Europe.

Partant d'un recensement du matériel pédagogique existant dans ce domaine dans les différentes associations et dans des lieux ou structures spécialisées comme SOURCES D'EUROPE, l'objectif a été de créer de nouveaux matériels d'animation et de formation et d'informer et de former des animateurs capables d'animer des séquences de sensibilisation à l'aide de ces matériels.

Une mallette pédagogique a été réalisée contenant des jeux de société, une cassette vidéo, des CD-Rom sur l'Europe, un grand jeu Eurorallye et différents accessoires et destinée à soutenir les projets d'animation sur le thème de l'Europe dans les structures d'accueil des enfants et des jeunes durant le second semestre 2001. Ce projet de mallette a bénéficié d'un soutien financier important de la Commission Européenne, à travers la Direction Education et Culture.

Sorte de boîte à outils diversifiés dont l'utilisation est modulable en fonction du public, des situations, des objectifs, cette mallette se veut un moyen vivant, impliquant pour ses utilisateurs, destiné à favoriser, au-delà des démarches ludiques proposées à l'aide des multiples supports, échanges dialogues et débats sur l'Europe et l'euro. C'est ce qui est souvent le plus difficile. Pour permettre une grande souplesse d'utilisation, les différents supports proposés peuvent être utilisés séparément, d'une manière isolée, ou dans des dispositifs plus structurés, jouant des complémentarités possibles entre chacun des outils.

Mais l'initiative sans doute la plus originale des cinq associations a consisté à créer un jeu « Eurorallye » qui concentre l'intérêt des jeunes et qui combine les approches cognitives et ludiques.

A la fois jeu de plateau et grand jeu type rallye, l'objectif est de réaliser un voyage en sept étapes en Europe à travers des épreuves de nature différentes : connaissance, observation, expression, etc. ...faisant appel à différentes potentialités des jeunes et ayant pour objectif de développer aussi certaines aptitudes sociales : coopération, organisation de recherche documentaire entre autres.

La mallette et le jeu ont été expérimentés dans quarante cinq sites, avec des enfants, des jeunes, des jeunes adultes... en situation de loisirs ou dans des stages d'insertion, de formation.

Certaines équipes pédagogiques ont développé des dispositifs pédagogiques originaux dans leurs structures autour du jeu Eurorallye et de la mallette : implication des enfants dans l'adaptation ou l'élaboration de nouvelles épreuves et dans l'animation du jeu, intégration de la population d'un village dans l'animation dans le cadre d'une semaine d'un CLSH « Le village à l'heure de l'euro et de l'Europe »...

Toutes les expériences ont montré la richesse du jeu et de ces outils et l'intérêt de la démarche. Mais les concepteurs d'Eurorallye ont aussi été frappés par la résistance – plus ou moins importante – des animateurs ou des directeurs à intégrer cette dimension européenne dans leur action et à jouer le rôle d'accompagnement pédagogique indispensable de la part des adultes pour créer les dynamiques qui doivent permettre appropriation et réflexion des utilisateurs sur les questions européennes.

Existe-t-il, aujourd'hui une culture européenne dans les champs de l'animation volontaire et de l'éducation populaire, relayée par les acteurs professionnels ou bénévoles ? La question mérite d'être posée car nous pouvons en douter.

Sensibiliser les jeunes à la dimension européenne par l'éducation non formelle constitue un enjeu considérable. Cette mallette pédagogique et le jeu Eurorallye ont montré les intérêts mais également toutes les limites de cette ambition.

Car s'il existe des dispositifs qui favorisent la mobilité des jeunes en Europe et à travers elle, une réelle sensibilisation à la citoyenneté européenne, ceux-ci sont encore bien insuffisants. Le programme européen Jeunesse, complémentaire aux programmes Socrates et Leonardo, permet de dynamiser et de soutenir de façon utile des projets d'échanges, de volontariat, des initiatives de jeunes...Mais il touche un nombre encore trop faible de jeunes.

C'est une action éducative de masse qu'il faut conduire, transformatrice des mentalités et des pratiques par rapport à l'Europe. Les structures de vacances et de loisirs constituent un lieu privilégié pour cette action. La mallette pédagogique « Europe et euro » des cinq associations d'éducation populaire peut y contribuer utilement, comme d'autres outils.

Cela requiert l'engagement de tous les acteurs éducatifs : responsables politiques, décideurs, structures organisatrices, personnel..., du Ministère de la Jeunesse et des Sports aux animateurs de base.

C'est-à-dire une volonté politique, des stratégies concertées avec tous les acteurs et des moyens pour soutenir la diffusion des outils et la formation des relais. Mais aussi, cela exigera que chacun, dans sa structure éducative, se saisisse de ces outils et modifie ses propres pratiques pour leur donner cette dimension d'éducation au « vivre ensemble » dans l'espace européen, si indispensable aujourd'hui.

Ca va mieux en le lisant

Sigles utilisés dans ce numéro

ADELS	Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale
ARDEVA	Association Régionale pour le développement de la Vie Associative
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse
CLSH	Centre de Loisirs Sans Hébergement
CNEPJ	Conseil National de l'Education Populaire et de la Jeunesse
CNV	Conseil National des Villes
CNVA	Conseil National de la Vie Associative
CPCA	Conférence Permanente des Coordinations Associatives
CRAJEP	Comité Régional des Associations de jeunesse et d'Education Populaire
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DJEP	Direction de la Jeunesse et de L'Education Populaire
FEJ	Forum Européen de la Jeunesse
FNDVA	Fonds National pour le Développement de la Vie Associative
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
ONMAS	Observatoire national des métiers de l'Animation et du Sport
UE	Union Européenne

Le Cnajep en Brèves

Lettre d'information du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire, 15 passage de la Main d'Or, 75011 Paris
Tél : 01 40 21 14 21, Fax : 01 40 21 07 06, cnajep@cnajep.asso.fr

Responsable de la publication : Jean-Claude Dumoulin
Coordination : Anne Guillot

Ont participé à ce numéro : Mickael Garnier-Lavalley, Anne Guillot, François Hannover, Christine Marotta, Jean-Marie Michel, Carole Saleres, David Lopez